



## Conseil Municipal du jeudi 6 septembre 2018 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, JOLY Pascal, MOURON Jean-Pierre et BONNOT Sébastien.

Excusé : M. MICHELIN Fabrice (procuration à NICOLAS Carine)

Secrétaire de séance : MOURON Jean-Pierre.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **I – Intercommunalité**

#### ➤ Projet des statuts communautaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges proposée.

#### ➤ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Restitution de la compétence en matière scolaire

La création de la nouvelle Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a posé le problème de l'harmonisation des compétences à l'échelle du nouveau territoire. Le Conseil communautaire, réuni en date du 28 novembre 2017, a décidé la restitution de la compétence scolaire aux communes membres.

A leur date d'effet, ces transferts doivent être valorisés de manière que l'opération soit la plus neutre possible sur les finances des communes comme sur celles de l'EPCI. La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation des charges nettes transférées et d'assurer ainsi cette neutralité financière des transferts de compétences.

La compétence scolaire a été restituée aux communes en date du 1er janvier 2018.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises en 2018 pour procéder à l'examen des charges restituées. Ses conclusions, prenant la forme du rapport ci-joint, ont été arrêtées à l'unanimité de ses membres lors de la séance du 29 Août 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

### **II – Travaux communaux**

#### ➤ Réfection de la salle du bar de la salle des fêtes :

Un arrêté préfectoral en date du 31 juillet attribue 5 144 € au titre de la DETR et le Conseil Départemental, par arrêté en date du 2 juillet, attribue 5 000 €, ce qui correspond à un total de **subvention de 60%**. Les devis sont donc choisis pour un montant total de **17 147,48 € HT**.

Les travaux seront probablement effectués en décembre au vu de la disponibilité de la salle des fêtes.

## ➤ Espace DAMY

Mme le Maire rappelle l'étude du cabinet Bâti Conseil réhabilitant une partie des box à chevaux en implantant une cuisine, un toilette pour handicapé et un local de rangement. Le permis de construire pour la construction de ce bâtiment communal a été accordé ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le principe de l'opération et sollicite le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés » à hauteur de 35% ainsi que le concours de la DETR pour la construction et réhabilitation de salle multi-usages à hauteur de 30%.

## III – Cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix des concessions du cimetière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : pour 15 ans à 150 € et pour 30 ans à 300 €.

## IV - Questions diverses :

- **Révision du PLU** : Une révision générale n'est pas envisageable pour le moment au vu du SCoT de Beaune, auquel est désormais rattachée la commune. Ce schéma n'est en effet encore défini et finalisé. Le PLU ne peut être par ailleurs « Grenelisé ». Une déclaration de projet pourrait être envisagée sur les terrains communaux. Attache sera à nouveau prise avec les services de l'Etat pour approfondir le sujet.
- **Congrès des Maires** : Mme le Maire informe le conseil municipal de sa présence au congrès des maires à Paris en novembre.

# INFOS MAIRIE

- La **fibre optique / VDSL2** sera mise en service « au cœur du village » entre le 11 et le 13 septembre 2018. **Chaque foyer peut prendre attache auprès de son fournisseur d'accès pour disposer du matériel compatible.**
- Il est envisagé un moment convivial début décembre avec les anciens de la commune pour leur remettre leur panier de fin d'année, ainsi que les nouveaux nés de l'année et les nouveaux habitants.
- La dernière journée du **concours de pétanque inter-villages** se déroulera le samedi 22 septembre.
- Une **journée « Tout pour l'enfant »** (jeux, vêtements) aura lieu le 11 novembre à la salle des fêtes. Location de table de 2,20 m pour 5 €. Renseignements au 06-37-21-24-86.
- **Rappels** : Suite aux remarques de plusieurs administrés, le conseil municipal signale que les trottoirs ne sont pas des « crottoirs » et font appel au civisme de chacun.
- **Travaux d'enfouissement des réseaux Rue d'Epernay** : Le maître d'œuvre prend actuellement attache avec chaque riverain. Ces travaux devraient débuter mi-octobre.